

Question présentée par le député :

M. Roger Deneys

Date de dépôt : 14 décembre 2017

Question écrite urgente

Politique pénitentiaire et pratiques – genevoises ? – en matière de semi-détention : discrimination particulière envers les étrangers et les ressortissants européens ?

Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer quelles sont les dispositions actuellement en vigueur à Genève en matière d'exécution de peines en semi-détention ? Pourrait-il en particulier nous indiquer si ces dispositions ont été modifiées courant 2017 et quelles sont les éventuelles distinctions qui sont faites entre les détenus suisses et les détenus étrangers, en particulier lorsque ceux-ci sont ressortissants d'Etats membres de l'Union européenne ? Le cas échéant, si de telles distinctions sont faites en fonction de la nationalité des détenus et que certains détenus sont ainsi privés de la possibilité d'exécuter leurs peines en semi-détention, le Conseil d'Etat peut-il nous en indiquer le nombre et l'éventuel surcoût que cela représente en termes de coûts de détention ?